



POSTULAT URGENT

Auteur Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Nathan Bender, Le Centre, Grégory Logean, UDC et Léonard Dorsaz, Les Vert.e.s

Objet Action «Valais 200 pour 1000»: promotion des ventes de vin valaisan

Date 18/12/2025

Numéro 2025.12.553

Actualité de l'événement

La viticulture valaisanne traverse une crise d'une gravité exceptionnelle. La baisse de la consommation de vin suisse est considérable et atteint, par exemple, plus de 20% dans le cas du vin rouge.

Imprévisibilité

Il était impossible de prévoir que la situation prendrait une telle ampleur aussi rapidement. Plusieurs exploitations viticoles se trouvent dans une situation financière extrêmement critique. Les aides fédérales ne seront effectives qu'à partir de 2027.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Une promotion des ventes est urgente et nécessaire. Outre les vigneron·ne·s, les restaurateurs, les consommateurs, le canton du Valais bénéficie lui aussi d'une augmentation des ventes directes, car cela a un impact immédiat sur le substrat fiscal et contribue à promouvoir la marque «Valais».

La consommation de vin a considérablement diminué en Suisse, tendance qui touche les vins locaux beaucoup plus fortement que les vins étrangers. En 2024, l'évolution de la consommation se présentait comme suit:

Généralisant 32% de la production suisse, le Valais s'impose comme la plus grande et la plus importante région viticole du pays. Le recul de la consommation de vin suisse touche donc notre canton de plein fouet. Les mesures de soutien prises jusqu'à présent concernaient le subventionnement des infrastructures et l'exploitation du vignoble, à l'instar du projet d'infrastructure «Vignoble du XXI^e siècle». Ces mesures à long terme sont certes d'une importance capitale, mais elles doivent être complétées de toute urgence par des mesures dans le domaine de la consommation. Malgré les subventions publiques élevées en effet, le recul des ventes et la baisse des prix à la vendange conduisent inévitablement à renoncer à des projets d'infrastructure nécessaires, faute d'une capacité d'investissement suffisante.

En outre, la vente de vins en provenance de l'Union européenne et destinés au marché suisse est largement subventionnée, raison pour laquelle le canton du Valais doit instaurer des mesures de promotion des ventes afin de contrer cette tendance.

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le département du conseiller d'État Christophe Darbellay a montré comment des mesures de promotion judicieuses pouvaient être mises en œuvre dans le domaine des ventes. À ce moment-là, les établissements publics du pays, à l'exception du canton du Valais, recevaient un paiement de 200.– francs de la part de Swiss Wine Valais pour chaque achat de 1000.– francs de vins AOC valaisans. Placée

sous la devise «Avec l'action 200 pour 1000, tout le monde est gagnant», l'action pouvait être utilisée jusqu'à 10 fois par établissement. Les vigneron, les cafetiers-restaurateurs et les consommateurs en ont tous bénéficié, au même titre que le canton du Valais, qui a profité de l'augmentation des ventes directes, via l'impact immédiat sur le substrat fiscal et la promotion de la marque «Valais». Certaines caves ont gagné jusqu'à 50% de nouveaux clients.

Une nouvelle édition de l'action «Valais 200 pour 1000» serait source de différentes plus-values pour l'ensemble des parties prenantes. En voici quelques illustrations:

- Augmentation des ventes directes: la restauration et l'hôtellerie constituent un canal de distribution central pour la vente directe des vins valaisans.
- Effet multiplicateur: grâce à cette action, davantage de vins valaisans sont servis au verre. La consommation de vin valaisan augmente, l'effet multiplicateur résidant dans le fait qu'un client satisfait devient un client privé potentiel à l'avenir. C'est donc un moyen de sensibiliser des consommateurs, les restaurateurs et les commerçants à l'achat de vins valaisans.
- Indépendance : l'action «Valais 200 pour 1000» a pour effet d'accroître l'indépendance des vigneron et producteurs de vin valaisans vis-à-vis du commerce de détail. À cet égard, la promotion d'automne d'un détaillant proposant une Dôle du Valais à 2,99 francs la bouteille de 75 cl constitue un signal d'alarme.
- Stabilisation des prix à la vendange: en soumettant la promotion à des conditions de participation telles que le respect des prix indicatifs de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVVS), il est possible de lutter contre la chute actuelle des prix à la vendange.
- Promotion positive de la marque «Valais»: la publicité négative liée à la branche viticole valaisanne a nui à la marque «Valais» ces dernières années. L'action «Valais 200 pour 1000» peut générer un formidable élan de sympathie.
- Augmentation du substrat fiscal: en stimulant les ventes et en stabilisant les prix à la vendange, l'État du Valais profite directement d'une augmentation des recettes fiscales. Il y a création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.
- Mise en œuvre facilitée par la plateforme existante: rééditer l'action peut se faire rapidement et à moindre coût grâce à la plateforme existante de Swiss Wine Valais. Les expériences faites en 2021 se sont avérées très réjouissantes, et les restaurateurs ont apprécié la simplicité et la rapidité du procédé.

Contrairement à la première action du genre, une nouvelle édition devrait être soumise à des conditions concrètes à l'intention des encaveurs, afin d'atteindre les mesures d'accompagnement souhaitées au plan de la stabilisation des prix à la vendange.

Les conditions envisageables sont les suivantes:

- respect des prix indicatifs de l'interprofession (IVVS/BSRW) pour la récolte 2025;
- respect des prix indicatifs IVVS/BSRW pour l'année 2026;

- éligibilité limitée aux vins AOC.

Dans le canton du Valais, l'infrastructure bénéficie d'un soutien de l'État, au contraire de la vente. À Berne, le Conseil des États a également pris conscience de la gravité de la situation et a récemment décidé que la Confédération devait immédiatement accorder 10 millions de francs supplémentaires à la promotion des ventes.

Conclusion

En ce sens, il convient de reconduire l'action «Valais 200 pour 1000» en 2026.